

# Compte rendu du conseil municipal

Séance du 26 octobre 2009 à 20 heures 30

**Présents** : Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jérôme Gayet, Jean Luc Guillaume, Alain Roset, Jean-François Bertin, Claude Crance, Céline Gayet, Michel Hummel, Daniel Moine, Dominique Rieffel, Philippe Tisserand.

**Absents excusés** : Jean-Paul Maujean, Jean-Luc Royer, Marie-Jo Trivaudey-Vergon.

**Procuration** : Jean-Paul Maujean a donné procuration à Bernard Vougnon.

**Secrétaire de séance** : Jérôme Gayet

La séance débute en présence des représentants de l'Association foncière, concernée par les travaux connexes au remembrement : Bruno Descourcières, Bruno et Jean-Noël Henriet, Jean et Thierry Villemain.

## Informations concernant l'AF :

### \* Recensement agricole :

Un recensement concernant la population agricole (agriculteurs au sens large) aura lieu début 2011 il concernera entre autres les animaux domestiques et d'élevage.

### \* Redevance AF :

Les membres des AF des communes voisines concernées par le remembrement (Pelousey, Moncley) paieront la même cotisation que les chaucennois et seront astreints à la solidarité pour ce qui concerne le remembrement

## Dossier travaux connexes au remembrement :

La commune de Chaucenne est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux, qui concernent également RFF, l'Association foncière, et la commune de Moncley (pour mémoire). Le programme des travaux est fixé et ne peut être modifié. Les travaux inutiles pourront évidemment être supprimés. Les charges communes (maîtrise d'œuvre) seront réparties au prorata des travaux.

Le Maire fait passer un document résumant les charges de chaque partie.

RFF :	152 106,08 € TTC	subvention improbable du CG 25 : 5 050 €
Commune	99 878,80 € TTC	subvention CG : 25 052 € TTC
AF	30 521,25 € TTC	subvention CG : 7 274 € TTC

Pour des raisons de trésorerie, les travaux n'auront pas lieu avant le début de 2010.

### **Délibération de l'AF :**

- \* L'AF confie la maîtrise d'ouvrage de ses travaux à la commune de Chaucenne
- \* L'AF demande une subvention au Conseil général pour la réalisation de ses travaux.

Vote pour à l'unanimité.

La plupart des membres de l'AF se retirent

### **Délibérations communales**

#### **\* Travaux connexes au remembrement :**

Deux délibérations :

La commune demande à l'Etat une subvention (environ 30 %) au titre de la Dotation générale de fonctionnement pour la restauration des voies communales (rue des Planches, route de Moncley, route de la Maguyotte). Montant des travaux : 346 737 € HT.

Vote pour à l'unanimité.

La commune demande au Département une subvention (environ 30 %) pour la restauration du chemin des Pierrières entre la sortie du village et la fourche. Montant des travaux : 21 830,55 € HT.

Vote pour à l'unanimité.

### **Informations communales**

#### **\* Analyse d'eau**

Des analyses d'eau, dont une très complète (pesticides, etc.) ont été réalisées : résultats conformes.

#### **\* Chantier de la rhizosphère**

Il reste quelques finitions à réaliser (escalier). En principe, la mise en fonctionnement aura lieu le mercredi 4 novembre.

#### **\* Effectifs scolaires**

Les prévisions actuellement disponibles font prévoir une nette augmentation : 26 petits et 31 moyens et grands à la maternelle.

**\* Chantier structure de jeux pour l'école**

La structure a été montée samedi 24. Une erreur de cote dans la notice de montage a créé un contretemps pour l'installation du toboggan. L'ensemble devrait être prêt pour la reprise de l'école.

**\* Terrains communaux (Bois de Chaucenne et Mairie-Lanterne)**

Une rencontre a eu lieu avec le cabinet Garance chargé de la maîtrise d'œuvre du projet.

Pour le terrain de jeux des Bois de Chaucenne, on s'oriente vers une piste style circuit en milieu désertique pour les rollers, les petits vélos et les patins à roulettes (s'ils existent encore). La largeur de la piste est ramenée à 1,8 m. Les arbres seront des eucalyptus et les arbustes des tamaris.

Pour le terrain en face de la mairie, on s'oriente vers un stationnement côté maison. L'idée d'une descente permettant un accès handicapés conforme à la réglementation est abandonnée car trop contraignante. On réalisera cependant un accès avec une rampe aussi douce que possible. Un petit amphithéâtre sera réalisé dans la descente. Le bas sera traité façon parc. La réflexion sur le refuge LPO est poursuivie.

Il est probable, vu les autres travaux en cours et la crise du bois (coûts très bas à cause de la crise), que seule la tranche des Bois de Chaucenne soit réalisée en 2010.

**\* Forêt**

Inscription des parcelles 6, 7 et 26-5 en coupe en futaie façonnée avec l'affouage pour les parcelles 6 et 7. Vu les problèmes de cours du bois, la Commune se réserve la possibilité de ne pas donner suite.

Délibération pour l'inscription des parcelles :

Vote pour à l'unanimité.

**\* Règlement de la bibliothèque**

Michel Blein a proposé un règlement. Les conseillers demandent un délai pour le lire et l'analyser.

**\* Toit de l'église**

Le maître d'œuvre est venu deux fois pour étudier la structure et le toit. La structure, et notamment le clocher, ne posent pas de problème grave. La charpente possède trois poutres à remplacer. L'électricité sera à reprendre.

**\* "Référendum" sur la Poste**

Le Préfet refuse la délibération du Conseil municipal de Chauenne organisant un référendum sur l'avenir de la poste, dans la mesure où cette question n'entre pas dans les compétences communales. Il demande au Conseil municipal d'annuler cette délibération. Personne ne semble souhaiter cette annulation.

Un contact sera pris avec Martial Bourquin, député, qui suit cette affaire.

**\* Cadeaux de faible valeur, locations de terrains**

Ce type d'opération nécessite au coup par coup une consultation du Conseil municipal et la prise d'une délibération. Afin d'être plus efficace et d'économiser ces démarches, il est proposé d'autoriser le Maire à faire les cadeaux d'une valeur inférieure à 300 € et à encaisser les locations de terrains de moins de 150 € sans procédure particulière.

Vote pour à l'unanimité

**\* passages de poids-lourds liés à la LGV sur les voies limitées en tonnage**

Pour installer ses transformateurs et autres installations, RFF demande une dérogation pour circuler sur les voies communales limitées en tonnage. Cette autorisation serait très risquée, dans la mesure où le pont de Chauenne sur la Lanterne et le pont de Moncley sur l'ancienne voie ferrée sont très fragiles.

Une solution sera recherchée en coopération avec Moncley et Emagny pour utiliser (avec l'aide de RFF) le "chemin blanc" reliant la RD 8 vers Bellefontaine au centre équestre de Moncley.

**\* Bibliothèque**

La bibliothèque propose de s'associer cette année encore au festival du film documentaire.